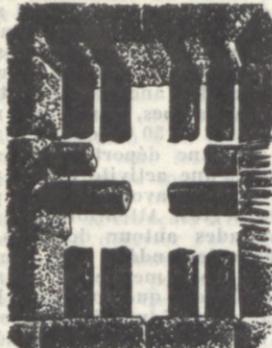




MARS - AVRIL 1957 - N° 56

C. C. P. Paris 5266.06

BULLETIN



MENSUEL
de l'**ADIR**

VOIX ET VISAGES

241, BOULEVARD SAINT-GERMAIN - PARIS-7° • INVALIDES 34-14

ASSEMBLEE GENERALE

DU 3 MARS 1957

Madame Delmas, présidente, ouvre la séance :

Mes Chères Camarades,

Ce Musée de l'Homme où se tient notre 12^e Assemblée générale, évoque l'un des plus douloureux et des plus glorieux événements de la Résistance, la condamnation à mort de sept de nos Camarades de combat et leur exécution le 23 février 1942 : Boris Vildé, Anatole Lévitzy, Pierre Walter, René Sénéchal, Georges Ithier, Jules Andrieux, Léon Maurice Nordmann.

Avec émotion, je vais lire les noms de nos Camarades de l'A.D.I.R. décédées depuis notre dernière Assemblée générale : Andrée Bertrand, Irène Bruneau, Charlotte Dulong, Marie Fauvet, Jeanne Krug, Madeleine Lambert, Mme Marlot, Nathalie Mettendorf, Geneviève Riff, Germaine Robin.

Veuillez vous lever et observer, selon notre habitude, un moment de silence.

Avant de passer la parole à Anise je voudrais une fois de plus remercier les « Amis de l'A.D.I.R. » de France et d'Amérique pour leur fidélité, et toutes les Amies qui nous ont aidées pour notre vente de solidarité en mars 1956, avec leur inlassable dévouement. Grâce à eux tous notre entraide continue, car c'est bien là le but de notre travail, et vous savez que l'A.D.I.R. ne risque pas de devenir capitaliste.

Votre conseil vous remercie de la confiance que vous lui avez accordée et d'être venues nombreuses à notre grande réunion annuelle. C'est une joie bien profonde de nous retrouver, et je crois que nous y puisions toutes un renouveau de force et de courage. Nous regrettons bien vivement l'absence de quelques-unes de nos déléguées régionales : Mmes Blazer (le Doubs), Gorce (la Loire) et Vaillot (la Haute-Savoie), retenues par des obligations familiales ; Mme Viel (l'Orne), hors d'état de voyager seule et Mme Belot (le Rhône).

D'autres camarades, retenues loin de nous, me chargent de vous transmettre leurs affectueuses pensées. Ce sont Mmes Ferrières, Lemore, Malzac, Mongelard et Sudre.

RAPPORT MORAL

Année 1956

La parole est à Anise pour son Rapport Moral.

Anise Postel-Vinay :

Maryka vient d'évoquer les camarades qui nous ont quittées pour toujours au cours de l'année écoulée. Oui, notre cœur demeure auprès d'elles et de celles qui sont restées là-bas... car ce sont elles qui guident encore notre marche hésitante. Ensemble, si vous le voulez bien, nous relirons l'un des derniers messages de l'une d'entre elles, très aimée de nous toutes, la vieille maman de Kouri. C'était hier le douzième anniversaire de sa mort, mort atroce qu'elle trouva, avec tant de nos compagnes, dans la chambre à gaz de Ravensbrück... Sur un très petit papier, resté miraculeusement entre nos mains, on lit encore ceci : « ...En dehors des grandes, des impérieuses raisons que nous avons d'être ici, je suis convaincue que nous y trouvons un élargissement extraordinaire de notre horizon, dans tous les ordres d'idées, et des possibilités insoupçonnées. De plus, je crois que nous nous exagérons beaucoup l'épreuve actuelle : à force d'y penser, et surtout d'entendre penser les autres, nous avons fini par admettre sans examen que notre malheur est immense. Or, c'est faux... Comparées à des gens qui ont accompli des choses vraiment difficiles, nous ne sommes pas intéressantes... »

Ce sont elles, Mme Tillion, Annie de Montfort, Mme Tallet et tante Yvonne (Mme Leroux de Brest) qui ont les premières parlé d'un projet d'Association des déportées. Aucune d'elles n'a survécu, et c'est à leur exemple, à leurs enseignements gravés à jamais dans la douleur de nos cœurs, que nous nous efforçons de nous attacher, quand, déléguées par vous, nous assurons la marche de l'A.D.I.R.

1. Activité Sociale

Elle constitue toujours la raison de vivre de notre Association. Dois-je rappeler les quatre points de l'article 1^{er} de nos statuts :

- 1^o Venir en aide à ses membres;
- 2^o Venir en aide aux familles de ses membres;
- 3^o Venir en aide aux familles de déportées et internées de la Résistance mortes en captivité ou des suites de celle-ci;
- 4^o Soutenir moralement et matériellement les anciennes déportées et internées de la Résistance.

Cette année, nous avions 1.190 dossiers en cours. On en comptait 1.067 l'an dernier : 113 camarades ont donc fait appel à leur Association, depuis. Comment expliquer ce mouvement ? Peu à peu, sans doute, de l'une à l'autre, le bruit se répand que l'A.D.I.R. est efficace, qu'elle fait avancer les démarches, qu'on ne ressort jamais de ses bureaux sans repartir d'un meilleur pied. De plus, les déplacements de notre assistante sociale dans diverses régions (Angers, Metz, Sarreguemines et Strasbourg) ont révélé que beaucoup de nos camarades isolées n'ont encore aucune carte et sont bien loin de bénéficier des avantages que la loi accorde aux anciens déportés. Si notre assistante sociale a pu voir, au cours de ses tournées, 56 camarades réparties dans 22 villes ou villages, ce n'est encore qu'un très petit début, et il incombe à chacune d'entre vous de retrouver ces isolées qui ignorent encore, le plus souvent, sous quelle forme elles ont droit à la reconnaissance de la nation. Savez-vous qu'à notre grande surprise, nous avons dû enregistrer cette année 24 nouvelles adhésions ? Ainsi, on nous a signalé des Etats-Unis, la présence, dans une maison de retraite, d'une camarade déportée qui avait aidé de nombreux pilotes américains. Nous avons alors pris contact avec une camarade que nous ne connaissions pas et qui se trouvait démunie de tout, dans l'isolement le plus complet.

H'P H616

On vient encore de nous signaler de Nice deux isolées.

Geneviève, peux-tu nous donner les détails ?

Mme Antonioz. — Il s'agit de Mme FRIGARD qui a besoin d'attestations de camarades pour obtenir ses papiers, et de Mme MUSQUAR, souffrante, qui ne peut plus se déplacer et qui souhaiterait revoir des camarades.

Démarches.

Ce sont encore les questions de cartes, de réformes, de carnets de soins, de titres de transport qui absorbent la plus grande partie de notre temps : nous avons compté pour l'année 1956, 373 démarches concernant 194 camarades. Pour l'une d'entre elles résidant à l'étranger, nous en sommes à la treizième intervention et la pension n'est pas encore liquidée. En outre, Mme Engoumé a effectué de multiples démarches d'ordre administratif ou juridique. Dans ce secteur, sa licence en droit et ses douze années d'expérience juridique nous sont infiniment précieuses. On la voit se frayer, sans lâcher prise, un chemin difficile, au milieu de problèmes de titularisation de camarades, d'appels devant le tribunal administratif, devant le tribunal des pensions, le Conseil d'Etat même. Elle s'ertue aussi, au Ministère des Finances, à faire supprimer l'autorisation maritale que ces messieurs, ô scandale, nous réclament pour toucher notre pécule ! (liberté où es-tu ?). Démarches à l'Office des Biens et Intérêts privés, dossiers de Pupilles de la Nation, action pour obtenir enfin une pension à nos camarades, les « petits lapins » de Ravensbrück.

« Cobayes ».

Vous avez toutes suivi par le bulletin, nos efforts pour tenter d'obtenir des Allemands la juste réparation qu'ils doivent à ces malheureux « cobayes » humains, survivants. Grâce à une liste reconstituée par notre amie américaine Caroline Ferriday, lors de son passage à Paris, Mme Engoumé étudie un à un, chacun de ces cas, à travers une législation allemande d'une incroyable complexité. Après nous avoir laissé espérer pendant des mois, le Gouvernement fédéral de Bonn vient de nous envoyer un refus catégorique. Un instant découragées, nous ne nous estimons cependant pas encore battues et nous allons même, séance tenante, vous demander votre aide : nous allons vous soumettre une motion qui, si vous la votez à une large majorité, nous servira dès mardi prochain à amorcer une campagne de presse dans les journaux allemands.

Le texte de la motion serait le suivant :

« Les Anciennes Déportées et Internées de la Résistance, réunies le 3 mars 1957 à l'occasion de leur assemblée générale annuelle, sont bouleversées d'apprendre que le Gouvernement fédéral de Bonn refuse d'accorder aux plus éprouvées d'entre leurs compagnes de captivité, les victimes des expériences des médecins criminels S.S., la juste réparation à laquelle elles ont le droit le plus strict. Le crime de vivisection humaine, pratiqué sur des prisonniers politiques, constituant l'une des pages les plus ignominieuses du régime nazi, il convient, avant de tourner cette page, que les victimes survivantes de ces pratiques criminelles reçoivent en dédommagement une pension convenable. Les anciennes Déportées et Internées de la Résistance se font les avocates de leurs compagnes « anciens cobayes » pour attirer l'attention du Gouvernement allemand sur l'urgence de cette indemnisation. »

Une adhérente. — Le terme « prisonniers politiques » ne prête-t-il pas à confusion ?

Mme Postel-Vinay. — Ce terme a été utilisé à dessein, par opposition aux déportés pour des motifs raciaux ou de convictions religieuses, qui peuvent bénéficier de la loi de 1953. Le terme « résistants » pourrait être retenu.

Mme Charpentier. — Ne faudrait-il pas préciser qu'il peut s'agir de victimes de toute nationalité et même des apatrides ?

Y. Oddon. — Les victimes allemandes sont-elles comprises dans ce texte ?

Mme Postel-Vinay. — Les Allemands bénéficient automatiquement de la loi de 1953.

Mme Pinard. — Il faudrait ajouter « quels que soient la nationalité des victimes et leur lieu de résidence ».

Mme Payen. — Dans une motion on a toujours intérêt à se limiter à des termes généraux, sans entrer dans les détails. Ce qu'il faut, c'est obtenir le principe.

Mme Postel-Vinay est aussi d'avis qu'il vaut mieux éviter des précisions juridiques qui entraîneraient un texte trop long.

Mme Postel-Vinay met au vote le texte de la motion proposée initialement, la motion est votée à l'unanimité.

Santé, logement, travail.

En attendant que cette question soit réglée, notre service social fait, bien entendu, le nécessaire auprès des anciens « cobayes ».

Nous avons pu placer à l'hôpital ou en maison de repos, 9 camarades pour un total de 573 journées.

Nous avons reçu à notre permanence sociale 695 visites et nous sommes allées voir 124 camarades chez elles dans Paris et sa banlieue.

Grâce à la gentillesse des unes et des autres, nos armoires à vêtements d'enfants ou de dames ne sont jamais vides et nous avons pu distribuer 84 colis de vestiaire.

Mais ce dont nous sommes le plus fiers et le plus heureuses, c'est que nous avons réussi à reloger, grâce à la Préfecture de la Seine, 7 familles de nos camarades. Ceci représente un véritable tour de force dont le mérite revient entièrement à la ténacité légendaire de notre Présidente.

Nous avons de moins en moins de demandes de travail. Les camarades qui sont encore en état de travailler sont maintenant à peu près reclassées et celles qui sont plus âgées, pourvues maintenant, sauf exception, de pensions convenables, ne travaillent plus guère. Nous avons tout de même réussi à donner une situation à une de nos camarades qui avait dû s'arrêter de travailler accidentellement.

Réformes.

Je parlais à l'instant de pensions convenables... Eh ! bien oui, nous avons longtemps pleuré misère, mais actuellement, les pensions sont convenables. La difficulté est d'obtenir l'application des textes votés en notre faveur, mais une fois les lenteurs et retards surmontés, il est juste de reconnaître que l'Etat a tout de même fait ce qu'il devait dans ce domaine. Mais il nous revient de différents centres de réformes, que des déportés se livrent à de véritables abus. Au lieu de se faire réformer pour les affections qu'ils ont rapportées des camps, ils se cherchent des maladies imaginaires, depuis la pointe des pieds jusqu'à la racine des cheveux, pour soutirer le maximum d'argent à l'Etat. Les médecins experts spécialistes sont surpris, et même scandalisés, de voir défiler devant eux des déportés dont seulement 10 ou 20 %

sont réellement atteints des troubles qu'ils prétendent avoir.

En agissant ainsi, ces camarades jettent un grave discrédit sur les Anciens Déportés en général, et sur ceux qui sont réellement très malades. Il nous semblerait temps que vous tiriez un peu la sonnette d'alarme autour de vous à ce sujet. Que peut penser tel ancien combattant, blessé des deux jambes, pensionné normalement à moins de 50 %, quand il voit telle jeune ancienne déportée jouissant d'une santé et d'une activité à peu près normales, se vanter d'avoir 100 % et parler encore de degrés. Attention ! Raisonnez les camarades autour de vous. Si nous vous avons demandé et vous demandons encore de vous mettre en instance de réforme, c'est pour que vous ayez bien toutes amorcé la procédure d'une réforme qui devra s'adapter d'année en année à votre état de santé. Mais n'en abusez pas, cela se retournerait contre tous les anciens déportés.

Mme Payen. — Ceci est tellement vrai que je connais un centre de réforme où le médecin-chef, très bien disposé pour les déportés à l'origine, est devenu maintenant d'une sévérité presque excessive.

Prêts et dons.

Outre cette grande variété de démarches que nous faisons pour les unes et les autres, notre service des prêts et des dons a largement fonctionné encore cette année. 51 prêts pour une somme de 2.507.960 fr. ont été accordés au cours de l'année. Si l'on retire de cette somme 3 prêts plus importants, pour des camarades très gravement handicapées au point de vue santé, on s'aperçoit que le taux moyen de chaque prêt est de l'ordre de 30.000 fr. D'autre part, 3.231.292 fr. ont été donnés à 148 camarades, les moins favorisées, ce qui situe le chiffre moyen des dons aux environs de 20.000 fr.

Si l'on compare ces chiffres avec ceux des Offices départementaux des Anciens Combattants dont la moyenne des dons se tient vers 6 à 7.000 fr., on se rend compte que l'aide accordée par l'A.D.I.R. à ses membres est vraiment substantielle et intéressante.

Au cours de nos déplacements en province et des visites que nous avons faites chez les unes et les autres à Paris, nous avons pu constater que ce sont nos ainées, nos camarades les plus âgées, qui sont le plus défavorisées : ignorantes des lois, discrètes à l'extrême, souffrant le plus souvent de mille misères, beaucoup de nos camarades vivent assez tristement avec des moyens minimes. Cette constatation nous a donné l'idée de recenser systématiquement dans notre fichier les camarades dont la date de naissance se situait avant 1900. Nous en avons compté 492, soit le quart de notre effectif total. Nous nous sommes alors penchées sur la situation particulière de chacune de ces 492 camarades et dans bien des cas, notre Association a décidé de leur donner une petite aide renouvelable jusqu'à ce que leur pension ou retraite soit définitivement et convenablement réglée. Ce travail n'est pas encore terminé, car il n'est pas toujours facile de reprendre contact avec ces camarades souvent lointaines. Mais je pense que vous êtes bien d'accord sur ce principe que nous devons faire un effort très particulier pour continuer d'aider nos ainées.

— Oui, bien sûr (approbations dans la salle).

Beaucoup d'entre vous ne se doutent pas dans quelles conditions misérables quelques-unes de leurs bonnes camarades sont réduites à vivre. Je pense à cette vieille demoiselle du Nord, patriote jusqu'au bout des ongles, qui a 4.500 fr. pour tout son mois. « Vous savez, nous disait-elle, cela ne fait rien, j'ai justement un très petit appétit. » Je pense aussi à une de nos bonnes camarades de l'Est qui a plus de 60 ans et a encore sa vieille maman à la maison : elle fait 3 km. à pied tous les jours pour aller gagner un pauvre mois de 20.000 fr. Et cette grand-mère alsacienne qui ne sait pas un mot de français ? Elle a incité ses quatre fils à déserter l'armée allemande. Quand ce fut le tour du plus jeune d'être enrôlé, il n'osait pas se cacher de peur qu'on prenne sa vieille mère à sa place. Mais elle répétait : « Il vaut mieux que ce soit les vieilles têtes qui tombent que les jeunes. » Onze membres de cette famille ont été déportés. Les santés ne sont pas brillantes, on ne parle pas facilement le français, on l'écrit encore moins. La vieille grand-mère n'avait que sa retraite de vieux travailleur pour vivre, ignorant totalement qu'elle put avoir droit à autre chose...

Vous mesurez par ces quelques exemples, toute l'utilité de notre service social, et l'ampleur de sa besogne.

Je ne reviendrai pas sur l'organisation intérieure de notre Association, puisque je vous l'ai décrite l'année dernière. Mais il faut que vous pensiez à ce que peut représenter de temps et de peine les 2.566 lettres enregistrées au départ en 1956 et les 13.800 bulletins expédiés. Je crois que nous pouvons remercier de tout cœur l'équipe permanente du boulevard Saint-Germain : Mmes Engoumé et Montel, M^{es} Geoffroy-Saint-Hilaire et Messéan, auxquelles viennent se joindre avec une admirable régularité Mme Astier, Mme Jahan et Lise Lesèvre avant qu'elle tombe malade. Pour elles toutes, un joyeux banc bien sonore. (Applaudissements généraux.)

2. Activités Amicales

Départements.

A côté de cette lourde tâche de l'entr'aide, nous ne perdons pas de vue que nos camarades ont aussi grand besoin d'affection et de contacts les unes avec les autres. Dans les départements, activité sociale et activité amicale vont de pair. Nous avons des déléguées régionales qui s'occupent ainsi des camarades qui sont dans des conditions matérielles difficiles et qui le font remarquablement. En effet, alors qu'à Paris, nous avons une assistance sociale spécialisée pour faire face aux problèmes les plus variés, en province, c'est la déléguée qui fait tout : elle reçoit les camarades chez elle ; puis c'est elle qui se rend à l'Office afin de faire avancer les demandes de pension, c'est encore elle qui va voir telle compagne isolée et qui nous écrit ensuite pour que l'Association apporte une aide efficace. C'est encore elle qui assure l'envoi des lettres et télégrammes aux députés dans l'affaire des S.T.O. et tout ceci bénévolement, et en plus d'une activité professionnelle ou familiale déjà bien remplie. Nous pouvons toutes leur être très reconnaissantes. Malheureusement, toutes les déléguées ne se donnent pas la même peine et nous demandons à celles qui laissent un peu trop dormir leur section, soit de faire un effort personnel, soit de chercher une adjointe avec qui nous puissions nous mettre en rapport pour faire avancer le travail.

Paris.

A Paris, le rôle de la déléguée est simplifié du fait de la proximité du service social qui la décharge de toutes les démarches, mais compliquée par le nombre des adhérentes (7 à 800) qu'il est difficile de réunir dans un local assez grand. Cette année, cependant, la galette des Rois a pu avoir lieu dans les bureaux. Mais l'arbre de Noël, entièrement organisé par la Section parisienne et à ses frais (ses ressources proviennent des ristournes de cotisations et de la vente du « Bleuet »), l'arbre de Noël, donc, a eu lieu dans une salle de la Maison de la Mutualité. 190 enfants avaient été inscrits pour cette petite fête qui fut cette année encore très réussie.

Foyer.

Depuis notre départ de la rue Guynemer, les dîners du lundi ne pouvant avoir lieu boulevard Saint-Germain, faute de place, les camarades se sont donc réunies régulièrement dans un petit restaurant, mais elles souhaiteraient que l'Association fasse un effort pour réorganiser le foyer d'accueil boulevard Saint-Germain. Actuellement, des perspectives de réorganisation apparaissent, qui semblent devoir donner satisfaction aux Parisiennes.

Pèlerinages.

Les pèlerinages organisés sur les lieux des anciens camps intéressent quelques camarades que nous mettons en rapport avec les organisateurs.

Pour Ravensbrück le pèlerinage aurait lieu en septembre et coïnciderait avec l'inauguration d'un monument érigé là-bas.

Pour Mauthausen, pèlerinage probable le 12 mai. Un second pèlerinage plus touristique et plus long est prévu pour juillet. Le prix n'en serait pas très élevé car les déportés bénéficieraient de gros avantages de frais de transports.

Pour Neuengamme, pas de pèlerinage prévu cette année.

Un comité s'était constitué au siège de l'amicale de Dachau, sous la présidence de M. Berthaut, pour coordonner l'action des diverses amicales dans les problèmes d'organisation des pèlerinages. Malheureusement depuis la mort de M. Berthaut les travaux n'ont pas continué.

De toute façon, nous chercherons à savoir les dates des divers pèlerinages et nous vous en ferons part dans le bulletin.

Annuaire.

Vous aviez voté à l'Assemblée générale de l'année dernière, la proposition de Mme Clément de constituer un annuaire des anciennes déportées. Vous avez toutes reçu dans le bulletin l'imprimé qui devait nous permettre de commencer cet ouvrage. Mais nous n'avons reçu que 512 réponses, soit 27 % de notre effectif total. Est-ce suffisant pour mettre en route cet annuaire ?

Françoise Javelot. — Comment conciliez-vous ce projet d'annuaire avec le refus auquel on se heurte à l'A.D.I.R. quand on demande l'adresse d'une camarade ?

Mme Postel-Vinay. — Beaucoup de nos camarades ne souhaitent pas que nous transmettions leur adresse à toute personne connue ou inconnue qui la demande. Celles-ci ne nous ont donc pas renvoyé l'autorisation signée de faire figurer leurs noms dans l'annuaire. Par contre, les 512 qui ont signé qu'elles désiraient figurer dans l'annuaire ne voient pas d'objection à ce que leur adresse soit diffusée : c'est tout l'intérêt d'un annuaire.

Devons-nous commencer à le constituer en le ronéotypant d'abord ?

— Oui (approbation générale).

3. Activité intérieure de l'Association.

L'A.D.I.R. continue d'être représentée dans les diverses cérémonies et manifestations où les déportés de la Résistance ont leur place.

Cérémonies.

Réunion d'information et projection du film « Nuit et Brouillard », au Musée de l'Homme.

Cérémonie au Père-Lachaise. Monument de Ravensbrück.

Solennel hommage aux victimes de Mauthausen à Strasbourg.

Journée nationale de la déportation : 29 avril 1956.

Inauguration d'un monument à la mémoire des étudiants résistants et déportés.

Cérémonies au Mont-Valérien et à l'Arc de Triomphe.

Cérémonies à Rabat.

Manifestation à Notre-Dame contre la cérémonie organisée à l'occasion de l'anniversaire de la mort du maréchal Pétain.

Inauguration du cimetière des Maquisards à Cerdon.

Journée du 18 juin : Mont-Valérien et Etoile.

Congrès des Fils des Tués à Nantes, 6-56.

Inauguration d'un monument à la mémoire du Martyr juif inconnu, octobre 1956.

Messe annuelle Amicale du réseau d'Estienne d'Orves à Nantes, 21-10-56.

Manifestation à l'Ambassade américaine en faveur des Hongrois.

Cérémonies du 11 novembre 1956 (Synagogue, Notre-Dame, Etoile, Mont-Valérien).

S.T.O.

L'Association a poursuivi tout au long de l'année 1956 un très gros effort pour la défense du titre de « déporté ». Vous connaissez l'importance que nous attachons à cette question.

Il ne paraît pas concevable que l'on persiste à vouloir confondre ceux qui ont combattu et ceux qui se sont inclinés, ceux que leur esprit de résistance et de sacrifice a fait affronter et subir les camps de concentration et ceux qui ont accepté d'aller travailler sans résistance en pays ennemi.

Notre action s'est poursuivie en accord avec la F.N.D.I.R., le Réseau du Souvenir et d'autres associations de Résistance. Mais en outre, de son côté, l'A.D.I.R. avec l'aide de ses déléguées régionales s'est constamment efforcée de faire prévaloir le point de vue de la Résistance auprès des parlementaires.

C'est ainsi que de 22 voix que nous avions en première lecture, nous sommes passées à 228 en quatrième lecture le 23 janvier dernier. Cela nous a demandé plusieurs centaines de lettres et coups de téléphone et notre participation à des dizaines de réunions : à la Commission des Pensions, au Comité de Défense du Titre, chez le Président de la République, etc., etc. Nous avons dû prendre contact avec la presse parisienne et régionale. Notre journaliste Anne de Seynes a écrit de son côté 144 lettres personnelles et donné 201 coups de téléphone. Nos déléguées régionales, coude à coude dans la bataille avec nous, ont été très efficaces. La Haute-Savoie la première, avait réussi à obtenir sur le plan local un accord avec les S.T.O. qui renonçaient au terme de « déporté » ou « déportation ». Bien que cet accord ait été passionnément discuté

sur le plan national, le député de Haute-Savoie a pu en faire état à l'Assemblée Nationale, marquant ainsi un point dans la bataille. Les dernières nouvelles de cette affaire nous viennent d'Auvergne et c'est la déléguee de l'A.D.I.R. au Comité de Défense du Titre de Déporté d'Auvergne, venue tout exprès de Clermont-Ferrand, qui va vous les donner.

Mme Postel-Vinay. — Lise Pastor, tu as la parole.

Lise Pastor. — Nous avons constitué un Comité de défense du titre pour l'Auvergne, comprenant toutes les associations, y compris la F.N.D.I.R.P. Un admirable esprit d'équipe y règne, on se croirait au temps de la Résistance. Nous avons écrit aux députés. Puis le 23 janvier, en pleine nuit, ayant appris que le débat passerait dans l'après-midi à l'Assemblée Nationale, nous avons fait tirer des affiches que nous avons collées dans les rues de Clermont et des environs. Je vous ai apporté deux exemplaires de ces affiches. L'une est une lettre ouverte au Président de la République qui nous a répondu personnellement et très favorablement.

Mme Postel-Vinay. — Cela ne m'étonne pas, et si tu veux nous allons demander à Anne de Seynes de nous raconter sa visite au Président de la République.

Anne de Seynes. — Le Président de la République nous a en effet accueillis avec beaucoup de chaleur et de sympathie. Il a immédiatement abondé dans notre sens et nous a promis son appui, dans la mesure où la constitution le lui permet, c'est-à-dire en parlant de la question aux ministres et au Président du Conseil avec qui il a très peu de contacts, malheureusement.

Lise Pastor. — Comme je viens de vous le dire, ayant été prévenus à la dernière minute au moment de la quatrième lecture, nous n'avons pas pu aller jusqu'à Paris en délégation. Nous avons donc envoyé des télégrammes à tous les députés, avec ces simples mots : « Hostiles jusqu'à la mort ». Les télégrammes ont circulé dans l'hémicycle et ont fait sensation parallèlement. Le soir même, nous apprenions que la loi Mouton n'était pas passée. (Applaudissements dans la salle).

Mme Postel-Vinay. — Anne de Seynes avait proposé au Comité de Défense du Titre, au moment de la visite au Président de la République, de prendre contact avec les dirigeants du S.T.O. Cette proposition n'avait pas été retenue. Par contre, dans le Puy-de-Dôme, nos camarades ont repris des conversations avec les S.T.O.

Lise Pastor. — Oui, tout en continuant nos contacts avec les S.T.O., quelques-uns de nos camarades étaient allés en Haute-Savoie pour se renseigner sur ce qui avait été tenté l'été précédent et finalement, nous sommes parvenus à un protocole d'accord dont j'ai transmis le texte au Bureau de l'A.D.I.R.

Mme Postel-Vinay donne lecture du protocole. L'Assemblée générale en approuve les termes à l'unanimité et préconise qu'il soit repris tel quel sur le plan national :

Comité d'Auvergne de Défense du Titre de Déporté

Siège social : 86, avenue Charras
Clermont-Ferrand

Le 15 février 1957.

Le Bureau du Comité d'Auvergne de Défense du Titre de Déporté, d'une part,

Le Bureau de l'Association Départementale des Anciens Requis du S.T.O., d'autre part,

Réunis en commun le samedi 9 février 1957 à Clermont-Ferrand, en vue de trouver une solution amiable et équitable au différend qui les oppose,

Proposent le protocole d'accord ci-dessous et émettent le vœu qu'il soit pris en considération par leurs organismes nationaux respectifs :

Considérant que la Réquisition du Travail et le Service du Travail Obligatoire en Allemagne constituaient bien une contrainte morale à laquelle il était pratiquement impossible de se soustraire en raison du très grand nombre de Français qui en étaient frappés. Que ces mesures étaient appuyées par la force de l'armée d'occupation et qu'une grave menace planait sur ceux qui auraient tenté de s'y dérober,

Considérant que ceux qui ont été soumis à la Réquisition et au Service du Travail Obligatoire ne l'ont fait que contraints et forcés, et que de ce fait ils n'ont pas failli à l'honneur, et que leur honneur ne saurait nullement être mis en cause,

Considérant que cette réquisition, doublément obligatoire de par l'action concertée du Gouvernement de Vichy et de l'armée allemande, constitue bien un crime de guerre, et que ceux qui l'ont subie peuvent légitimement s'en prétendre les victimes,

Considérant qu'il est non moins légitime que ces victimes obtiennent la réparation du préjudice subi ainsi que le maintien des avantages acquis du fait de leur statut ou des autres textes dont elles peuvent bénéficier ou se prévaloir, garantissant leurs avantages matériels et moraux,

Considérant que la Déportation concentrationnaire qui était imposée à des hommes, mais aussi à des enfants, à des vieillards, à des invalides et à des femmes, était de la part de l'ennemi un châtiment et une représaille contre ceux qui en étaient l'objet, que ce caractère particulier de la déportation fait comprendre les exigences des rescapés des camps d'extermination de conserver pour eux seuls, dans leur titre, les mots « déporté » et « déportation »,

Considérant qu'une telle reconnaissance réciproque ne peut que créer un climat d'apaisement entre ces deux catégories de victimes de guerre et une union plus complète et plus féconde entre ces Français.

Les anciens requis et S.T.O. renoncent volontairement à leur revendication du titre de « Déporté du Travail » ou de tout autre titre comportant les mots « déporté » ou « déportation » et cela dans le souci de donner satisfaction aux déportés concentrationnaires qui exigent pour eux seuls le monopole de ce titre.

Le titre de « Victime de l'expatriation du travail obligatoire en Allemagne » peut être retenu ou tout autre titre qui paraîtra préférable aux intéressés pour se substituer à celui de : « Personnes contraintes... ».

Cet accord engagerait, sous réserve d'acceptation sur le plan national par chacune des organisations représentées, les parties intéressées à publier dans la presse et diffuser à la radio, leur déclaration commune. Toute querelle, écrite ou orale, cessera dès sa publication de part et d'autre.

Les signataires s'engageraient à faire respecter le présent accord avec tous ses considérants par toutes leurs Fédérations, Associations, Sections, et Membres et à désavouer tout contrevenant.

Pour sanctionner cet accord, détruire à tout jamais les divergences passées et anéantir les rancœurs que la lutte aurait pu créer, des Fédérations départementales des Victimes de la guerre 1939-1945 seraient constituées et comprendraient :

Les Anciens Déportés et Internés,

Les Anciens Prisonniers de Guerre,

Les Anciens Requis du S.T.O., sous leur nouvelle dénomination.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 février 1957.

Pour les Anciens Requis du S.T.O.,
le Président de l'Association
départementale :

L. ANDRÉ.

Un membre du Comité directeur :

A. FALLOTIN.

Pour le Comité de Défense du Titre
de Déporté,
Le Président :

M. LATIEYRE.

Le Vice-Président,
Secrétaire général :

A. FIET.

Un membre du Bureau :

M. PARMENTIER.

Comité de Liaison de la Résistance.

Le Comité de Liaison de la Résistance dont l'A.D.I.R. fait partie avec 42 autres organisations, joue précisément ce rôle de gardien des valeurs de la Résistance. On y veille à ce que Pétain ne soit pas réhabilité. On proteste contre les prétentions déplacées de Sacha Guitry, d'anciens collaborateurs, d'anciens S.S., contre la nomination du général Speidel en particulier.

Clauberg.

Ce triste personnage est toujours en prison à Kiel et doit passer prochainement en jugement. Trois camarades des camps, M^e Arrighi, Odette Elina et M^e Marie-Odile Marx suivent le procès et s'occupent des victimes civiles. Clauberg doit recevoir une condamnation exemplaire et ses victimes doivent être convenablement indemnisées. Nous ne laissons passer aucune occasion d'en saisir l'opinion publique. Nous avons participé en février 1956 à un meeting d'information organisé par l'Amicale d'Auschwitz. Le journal *l'Express* avait développé nos arguments. Récemment, c'est *le Monde* qui nous a consacré sa page médicale pour cette même question.

Marie-Odile Marx. — Nous avons longuement interrogé, la doctoresse Hautval et moi-même, de nombreuses victimes de Clauberg. Nous avons eu hier un témoignage très précis qui sera d'une haute importance dans ce procès. Malheureusement, nous ne savons pas encore aujourd'hui si nous serons admis comme partie civile.

“VOIX ET VISAGES”

GERMAINE TILLION

**L'ALGÉRIE
EN 1957**

Association Nationale des Anciennes Déportées
et Internées de la Résistance

241, Boulevard Saint-Germain, Paris 7

Musée de la Résistance.

Un projet de Musée de la Résistance est actuellement à l'étude au Comité d'Histoire de la II^e Guerre mondiale. Une réunion de toutes les Associations de Résistance intéressées s'est tenue à l'A.D.I.R. le 21 décembre dernier. Si ce projet se réalise, vous serez toutes sollicitées d'apporter votre participation par des objets, photos ou souvenirs que vous auriez pu rapporter de ces lieux d'Allemagne tristement célèbres.

C.I.C.R.C.

La Commission Internationale contre le Régime Concentrationnaire où l'A.D.I.R. est représentée par M^{me} Goetschel, Tillion et Billard, a réuni à Bruxelles en avril 1956, aux fins d'examen sur la question du Régime concentrationnaire en Chine, d'anciens déportés des camps nazis auxquels se sont joints des représentants asiatiques des Syndicats libres :

— d'une part pour examiner les textes de lois autorisant les camps de rééducation et, d'autre part, pour entendre sous serment des témoignages de concentrationnaires sortis des camps chinois. A l'unanimité les membres de cette commission spéciale ont conclu à l'existence d'un régime concentrationnaire en Chine. Par voie de presse l'opinion mondiale en a été informée.

2^e Une nouvelle commission d'enquête a été constituée pour étudier l'évolution du régime des camps, en Russie.

3^e A la suite des plaintes provenant d'Algérie, un premier dossier a été constitué et déposé à la Commission Internationale; puis, un second, par notre camarade Germaine Tillion. Tous deux ont paru dans le bulletin de la Commission : *Saturne*.

4^e La Commission Internationale a immédiatement protesté lors de l'affaire hongroise. Elle a organisé à Paris au Vélodrome d'Hiver une réunion qui a groupé un très grand nombre de participants, informant l'opinion des actes de répression, en particulier des déportations de Hongrois. Le Représentant de la C.I.C.R.C. à l'O.N.U. a déposé devant celle-ci un dossier constitué par des témoignages recueillis par des Hongrois qui avaient été arrêtés et emmenés en déportation, mais qui ont pu s'évader et gagner l'Autriche.

CONCLUSION

Voilà donc le visage de votre Association, une Association, vous le voyez, toute au service de chacune d'entre vous. Mais savez-vous finalement qu'au-delà de cet intense travail de dépannage qui se fait discrètement tout au long de l'année dans les bureaux du boulevard Saint-Germain, il est un service presque aussi précieux que l'A.D.I.R. rend à ses membres. C'est l'envoi régulier de notre petit bulletin.

Le Bulletin.

Chaque membre de l'A.D.I.R. et même maintenant, chaque membre de la Société des Amis de l'A.D.I.R. a droit au service du bulletin et ce modeste petit journal est infiniment précieux à nos camarades. De diverses régions de France, de l'outre-mer et même de l'étranger — sans compter les innombrables conversations et coups de téléphone des parisiennes — les camarades nous le disent.

Ainsi on nous écrit du Maroc : « Je lis *Voix et Visages* avec un vif intérêt et suis heureuse de constater que le même esprit règne toujours parmi vous. Cela me permet ainsi de très loin, de savoir ce que devient chacune et un nom accroché au passage d'une lecture éveille parfois tant de souvenirs ! »

Du Doubs : « Merci pour le message de Noël ! »

D'Indre-et-Loire : « Bravo pour le bulletin, tâchez qu'il continue à entretenir la « Flamme »... »

De la Seine-Maritime, de Suisse, de la Loire : « Je lis toujours le bulletin avec émotion — avec attention — avec beaucoup d'intérêt... »

Et encore du Sud algérien : « Merci de cette sympathie que vous envoyez aux camarades lointaines qui aimeraient aussi être des vôtres de temps en temps. »

Enfin d'un petit village de l'Ain : « Je désire essentiellement continuer à vous lire et maintenir ainsi le seul lien qui nous permet de rappeler le passé et de penser le présent. » Oui, c'est là très précisément le rôle et la portée de notre bulletin : rappeler le passé et penser le présent. Le bulletin est le nœud de cette solidarité à laquelle nous tenons tant. Nous souhaiterions d'ailleurs voir participer à sa rédaction toujours plus de camarades : certains numéros, les meilleurs, contenaient la signature de seize camarades.

Outre les renseignements sur les droits des déportés, notre journal est le reflet de tout un esprit qui fut celui de la Résistance pendant la guerre et qui le demeure aujourd'hui dans la paix. Les anciennes déportées de la Résistance n'ont pas accepté la défaite en 1940, elles n'ont pas parlé sous la torture, elles n'acceptent pas davantage les compromissions de l'après-guerre. Notre rigoureuse indépendance, la fidélité à nos statuts, nous donnent maintenant un poids que beaucoup d'entre vous ne soupçonnent pas. Il arrive que nos articles soient reproduits dans la presse régionale ou en partie citée dans les journaux parisiens ou dans l'enceinte de l'Assemblée Nationale. Directement saisie et informée par l'A.D.I.R., la grande presse (*Le Monde*, *L'Express*) nous a fait cette année, par de bons journalistes, des articles importants sur l'affaire Clauberg. Si le courant a pu être remonté à l'Assemblée Nationale dans l'affaire des S.T.O., notre bulletin n'y a pas été étranger : les députés à qui nous avons envoyé plusieurs numéros spéciaux de *Voix et Visages* les ont lus plus qu'on ne pourrait le croire et nous ont même parfois exprimé assez violemment leur opinion. Des auteurs connus nous écrivent aussi. Cela encourage notre Comité de Rédaction à maintenir la tenue et la rigueur de notre journal. Modestement, mais fermement, notre voix se fait entendre dans la nation ; c'est la voix de femmes qui connaissent tout le sens et toute la valeur des mots *liberté* et *honneur national*.

Nous avons le devoir le plus absolu de poursuivre cet effort. Chacune d'entre vous le sent profondément, puisque, autre votre cotisation, vous pensez souvent à joindre une petite somme pour *Voix et Visages*. Ce petit apport est d'autant plus utile pour nous que nous n'avons pas le droit d'accepter d'abonnement ; le bulletin est un service que l'Association fait à ses adhérentes et, en passant, il sert le pays. Alors ! n'est-ce pas là toute la raison d'exister de l'A.D.I.R. ? Souhaitons donc longue vie à l'A.D.I.R., en renouvelant, cette année encore, le tiers de son Conseil d'administration. (*Vifs applaudissements*.)

Comme l'an dernier, nous allons vous présenter les membres du Conseil d'administration sortants et rééligeables.

1. — Geneviève ANTHONIOZ : documentaliste.

1940 à 1943 : Renseignements, diffusion de journaux clandestins, faux papiers.

1943 : Arrêtée le 20 juillet 1943 pour trahison. Fresnes et Compiègne. Déportée à Ravensbrück. Libérée le 20 avril 1945. Rattachée au Musée de l'Homme et au Mouvement de résistance : Défense de la France.

2. — Annie BILLOUD : professeur.

1941 : Distribution de journaux. Accueillie de résistants, etc.

1943 : P.C. du N.A.P. à l'appartement. Arrêtée le 10 décembre 1943 : théoriquement numéro de téléphone et adresse trouvés sur un résistant de Libération-Nord arrêté.

Février 1944 : Jugée rue Boissy-d'Anjou et condamnée à 6 mois de prison (Fresnes et Troyes). Libérée le 5 juin 1944. Rattachée au réseau N.A.P.

3. — Paulette CHARPENTIER : assistante sociale.

1942 : Hébergement. Renseignements. Arrêtée le 2 août 1943 à Paris pour hébergement. Fresnes. Déportée à la prison de Lauban (Hte-Silésie) et à Ravensbrück. Libérée en avril 1945. Rattachée au réseau Comète-Evasion.

4. — Marie GEOFFRAY.

1942 à 1944 : Membre de l'O.R.A., agent de liaison. Arrêtée à Paris le 21 juin 1944. Fresnes. Rattachée au réseau O.R.A. (Organisation de la Résistance de l'Armée).

5. — Madeleine LANSAC : Secrétaire de Mairie.

1942 : passages individuels ligne de démarcation. Renseignements. 1943 : Hébergement (COMETE). Arrêtée le 9 septembre 1943 pour hébergement. Fresnes. Compiègne. Déportée à Ravensbrück et Holleichen. Libérée le 8 mai 1945. Rattachée au réseau Comète.

6. — Jacqueline SOUCHERE-RICHET.

1940 : Renseignement avec un groupe qui devient le réseau Hector. Fausse cartes.

1942 : Hébergement pour C.L.D. Castille. Arrêtée le 31 mai 1943 pour hébergement. Fresnes. Déportée sans jugement en octobre 1943. Ravensbrück, Barthe, Ravensbrück, Mauthausen. Libérée par la C.R.I. le 22 avril 1945. Rattachée au réseau Hector-Cincinnatus 1940 à 1941 et C.L.D. Castille.

Mme Delmas : Je remercie Anise, sans commentaire, parce qu'elle ne me le permet pas.

Mme Lesèvre : Je demande un banc pour Anise (Applaudissements généraux).

Mme Delmas passe la parole à Anne-Marie Boumier pour la lecture du rapport financier.

Compte-rendu Financier

Exercice 1956

Pour répondre à nos obligations statutaires, je viens vous exposer le compte rendu financier de notre Association pour l'exercice 1956.

Je me permettrai de vous donner quelques explications à mesure que cela me semblera nécessaire. Vous aurez ensuite la possibilité de me demander tous éclaircissements ou toutes informations complémentaires que vous jugeriez utile de posséder avant de voter pour approuver ou au contraire pour manifester votre réprobation sur la manière dont a été gérée financièrement votre Association.

Voyons d'abord les recettes :

I. — Subventions.

Office National des Anciens Combattants	900.000
Conseil général	100.000
Rappel de la subvention de 1952	45.000
Don exceptionnel de la Caisse d'Epargne obtenu par notre Présidente	500.000
Conseil municipal de Paris ..	250.000

Soit un total de subventions 1.795.000

II. — Dons divers.

Je voudrais vous demander d'écouter avec une particulière attention l'énoncé que je vais vous donner; il nous montre la générosité et la fidélité de ceux qui nous témoignent une chaude amitié, amis de l'ADIR d'Amérique, qu'anime notre fidèle amie Catherine Ferriday, amis de l'ADIR de France :

Amis de l'ADIR (Amérique) ..	1.950.000
Amis de l'ADIR (France)	475.000
Dons de Lycées	403.000

(Je signale à ce sujet que cette somme est recueillie dans 97 lycées, écoles professionnelles et collèges de jeunes filles. Nous devons donc adresser un remerciement, d'abord à M. le Ministre de l'Education nationale qui a autorisé cette collecte, et aux jeunes filles de ces 97 établissements qui répondent si généreusement à l'appel qui leur a été adressé.)

Dons des adhérentes pour « Voix et Visages »	203.265
Vente de solidarité	7.173.632

(A tous un chaleureux merci!)

Soit un total de dons de 10.204.897

III. — Recettes diverses.

Vente de livres, décorations..	83.597
Intérêts des sommes placées..	114.747
Remboursements de prêts ..	1.057.950
Cotisations	257.900

Soit un total de 1.514.194
Le total de ces trois chapitres nous donne un total de recettes de 13.514.091 francs.

Voyons maintenant quelles ont été nos dépenses au cours de cette année 1956 et comment elles se répartissent :

I. — Appointement du personnel et charges sociales 2.391.367

II. — Frais généraux :	
Loyer, chauffage et charges..	96.782
Frais de secrétariat	378.750
Déplacements et réunions ..	85.340
« Voix et Visages »	377.165
Ristournes aux sections	143.295
Dépenses diverses	206.842

Soit un total de 1.288.174

Je tiens à faire remarquer que les frais de secrétariat sont en léger excédent sur l'année précédente; cela est dû aux frais de correspondance et de téléphone, qui ont été plus élevés en raison des liaisons avec les parlementaires et nos sections de province, au sujet de la question des S. T. O.

Quant à notre bulletin *Voix et Visages*, l'excédent de dépense de 170.000 fr. s'explique facilement; il est dû à l'augmentation du nombre de pages et aussi du nombre d'exemplaires tirés.

III. — Frais nécessités par

l'Aide Sociale :

Dons aux adhérentes	3.231.292
Prêts	2.507.960

Soit un total de 5.739.252

en augmentation de près de 2 millions sur l'année précédente.

Le total des dépenses pour l'année 1956 s'élève à 9.418.793. Si nous rapprochons ce chiffre du montant des recettes, qui s'élevait à 13.494.091, nous obtenons une différence de 4.075.298, marquant l'excédent des recettes sur les dépenses au cours de l'année 1956.

Pour obtenir notre Avoir réel, nous devons ajouter à ce chiffre le montant de notre solde créditeur et de nos valeurs en portefeuille au 1^{er} janvier 1956, lesquelles s'élevaient à 11.347.735, nous enregistrons alors à la fin de 1956 un avoir réel de 15.412.033, qui se répartit comme suit :

Banque	555.226
Chèques postaux	815.943
Numéraire	40.864

Soit 1.412.033

Valeur en portefeuille : 14.000.000.

Le montant de cette réserve peut paraître excessive à certaines d'entre vous qui estiment qu'un élargissement de nos activités sociales seraient sans doute préférable à cette augmentation de notre portefeuille.

Je me dois de vous donner quelques explications. Tout d'abord, dans cette somme est comprise une somme de 4.142.000 représentant le reliquat du don de 5.000.000 qui nous avait été adressé l'an dernier par un généreux anonyme qui avait spécifié qu'il désirait aider des personnes ayant été atteintes dans leur psychisme; cette somme est donc destinée à une affectation spéciale et ne peut en être détournée.

Par ailleurs, notre Conseil d'administration a jugé qu'il était sage de posséder une réserve suffisante pour permettre le fonctionnement de l'ADIR pendant un certain temps, même au cas où ses sources de revenus seraient diminuées ou même taries.

Vous voudrez donc, je l'espère, faire votres ces sages considérations et approuver le compte rendu financier que je viens de vous présenter.

RECETTES

1. Subventions.

Office National des Anciens Combattants	900.000
Conseil général	100.000
Conseil général (1952)	45.000
Conseil municipal	250.000
Don exceptionnel de la Caisse d'Epargne	500.000
Total des subventions :	
	1.795.000

2. Dons divers.

Amis de l'ADIR Amérique ..	1.950.000
Amis de l'ADIR France ..	475.000
Dons des Lycées	403.000
Dons des adhérentes	203.265
Vente de solidarité	7.173.632
Total des dons ..	10.204.897

3. Recettes diverses.

Ventes de livres, décorations ..	83.597
Intérêts des sommes placées ..	114.747
Remboursements des prêts ..	1.057.950
Cotisations	257.900
Total ..	13.514.091

Réalisation d'un bon du Trésor ..

Balance d'entrée au 1-156 ..	7.347.735
------------------------------	-----------

Total 21.977.826

Portefeuille au 1^{er} janvier 1956

Bons du Trésor	4.000.000
Dotation statutaire	40.000

4.040.000

DEPENSES

1. Appointements et charges sociales ..

2.391.367

2. Frais généraux.	
Loyer, chauffage et charges..	96.782
Secrétariat	378.750
Déplacements et réunions..	85.340
« Voix et Visages »	377.165
Ristournes aux sections	143.295
Dépenses diverses	206.842
Total ..	1.288.174

3. Aide sociale.

Dons aux adhérentes	3.231.292
Prêts aux adhérentes	2.507.960
Total ..	5.739.252

Total 9.418.793

Balance d'entrée au 1-1-57 ..

1.412.033

a) Banque	555.226
b) Ch. Post.	815.943
c) Numéraire	40.864
Achat de valeurs	11.147.000

Total 21.977.826

Portefeuille au 1^{er} janvier 1957

Emprunt 5 % 1956	4.000.000
Emprunt Pinay 1952	7.147.000
Bons du Trésor	3.000.000
Dotation statutaire	40.000
	14.187.000

(Bons du Trésor au 1-1-56 : 4.000.000 de francs. Réalisation d'un bon du Trésor en cours d'exercice.)

Rapport présenté par M^{es} Billard et Joffray

Commissaires aux comptes

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons examiné le compte de gestion établi par notre association pour l'exercice 1956.

Il appartiendra à notre Trésorière de vous donner toutes les explications nécessaires sur la nature et l'importance des diverses recettes et dépenses de l'exercice et de vous faire part de ses observations sur les résultats financiers de la gestion.

Nous avons, pour notre part, constaté que les comptes qui vous sont présentés sont en exacte concordance avec les énonciations des registres et documents comptables tenus par votre association, et que la comptabilité est régulièrement tenue et mise à jour.

Les valeurs inscrites à notre Actif, disponibilités en caisse, en banque, aux chèques postaux, fonds placés en report ou en bons du Trésor, nous ont été justifiées, ainsi que la situation des comptes créateurs figurant à notre passif.

Les sommes effectuées à la dotation statutaire ont été déterminées conformément aux statuts.

Nous avons également constaté que les écritures concernant les dépenses et les recettes de gestion étaient assorties de pièces justificatives et en bonne forme, et que, d'autre part, ces dépenses et recettes avaient été correctement classées dans les comptes de gestion sous des rubriques correspondant à leur nature véritable.

En définitive, il ressort des vérifications et sondages auxquels nous avons procédé que les comptes qui vous sont soumis ont été établis avec exactitude et sincérité, et nous estimons que vous pouvez, en toute connaissance de cause les approuver.

M^{es} Billard et Geoffray sont réélues commissaires aux comptes pour l'année 1957 à l'unanimité.

Discussion Générale

M^{es} Caubrières, Cayotte, Gautier et Meunier s'inscrivent.

M^{me} Caubrières. — Je désire parler de la question du foyer qui nous préoccupe beaucoup. Nous voudrions être certaines que nous aurons ce foyer cette année, pour y recevoir les provinciales et les Parisiennes.

M^{me} Postel-Vinay. — Le foyer a toujours existé, mais il est trop petit. Le dernier Conseil d'administration a chargé M^{es} Billard, Charpentier et Goetschel d'étudier un projet. Ce projet sera soumis au prochain Conseil et vous serez tenus au courant des décisions prises.

M^{me} Cayotte. — J'ai apporté à M^{me} Postel-Vinay le texte d'une motion que je souhaiterais voir votée par l'Assemblée générale, tendant à protéger les anciens déportés des expulsions.

M^{me} Postel-Vinay lit le voeu des anciens combattants et anciens déportés de la Meurthe-et-Moselle :

« Les titulaires de la carte du Combattant de 1914-1918, les grands mutilés et grands invalides des deux guerres, 1914-1918 et 1939-1945, les titulaires de la carte du Combattant volontaire, les titulaires de la carte de Combattant volontaire de la Résistance, et en particulier les déportés-résistants, ne pourront en aucun cas être évincés de leur local d'habitation, en vertu de l'article 19 de la loi sur les loyers de 1948, à moins que leur

propriétaire ou ses descendants ne ressortent également à l'une des catégories de combattants ci-dessus énoncées. »

Le voeu de la Meurthe-et-Moselle est voté à l'unanimité.

M^{me} Gautier. — Je demande qu'un vœu de reconnaissance soit voté pour M^{es} Ferrières et Samuel afin de les remercier de tout ce qu'elles ont fait pour nos dossiers de pension. (Applaudissements généraux.)

Anne-Marie Bauer. — J'ajoute un vœu de remerciement pour le bureau actuel. (Applaudissements généraux.)

M^{me} Meunier. — Je tiens à remercier l'ADIR de ne m'avoir jamais abandonnée pendant mes nombreux séjours dans les hôpitaux. J'y ai toujours reçu, en effet, de gentilles visites qui m'ont réconfortée et m'ont redonné le courage de vivre. Lorsque je me suis trouvée sans travail, l'ADIR m'a aidée. Je ne sais comment exprimer ma reconnaissance.

M^{me} Delmas. — Je suis très touchée de vos remerciements, mais redonner le courage de vivre, c'est là le véritable but de l'association. (Vifs applaudissements.)

M^{me} Clément. — Nous sommes reconnaissantes à M^{me} Meunier d'avoir exprimé ce que nous pensons toutes.

M^{me} Anthonioz. — Je remercie l'assistante sociale.

Les rapports moral et financier sont adoptés à l'unanimité. On procède à l'élection du Conseil d'administration.

M^{me} Postel-Vinay. — Yvonne, nous sommes ici dans ta maison. Au nom de toutes je te dis un grand merci d'avoir bien voulu nous y accueillir. Puis-je te demander de nous exposer en quelques mots ce que l'on fait au Musée de l'Homme et de nous parler du déjeuner qui va suivre cette Assemblée générale.

Yvonne Oddon. — Le Musée de l'Homme réunit tous les documents se rapportant aux mœurs et coutumes de tous les pays du monde entier, sauf de la France. Aussi ne faudra-t-il pas vous étonner de rencontrer dans le menu du déjeuner quelques mets exotiques et, entre autres, un riz à la javanaise. Le café vous sera offert par l'ADIR. Malgré votre grand nombre, j'espère que vous aurez assez de place et que vous serez satisfaites.

A l'unanimité, la date du premier dimanche de mars est maintenue pour l'Assemblée générale de l'année 1958.

Yvonne Oddon annonce qu'on vient d'apporter la gerbe de fleurs que les anciennes déportées tiennent à déposer devant la plaque à la mémoire de leurs camarades du Musée de l'Homme, fusillés.

M^{me} Postel-Vinay annonce que Jadja Wilewanska, qui fut stubova au bloc 32 va assister au déjeuner de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 12 h. 15.

A la fin de la séance, M^{me} Postel-Vinay est sollicitée par plusieurs camarades de faire connaître ce qu'elle a pu apprendre sur l'affaire Speidel.

M^{me} Postel-Vinay. — Depuis plusieurs semaines, l'ADIR se préoccupe de trouver des documents précis sur le général Speidel. La F.N.D.I.R.P. sollicitée, nous a répondu que les documents étaient à Varsovie, inaccessibles pour nous. Le Comité d'Histoire de la II^e Guerre Mondiale, saisi à son tour, n'a rien pu nous fournir. Les archives de l'Hôtel de Ville de Paris ne contiennent rien non plus. Nous en sommes donc réduites à la lecture des journaux les plus divers et les plus contradictoires.

L'accusation grave portée contre Speidel est d'avoir été un organisateur zélé de la répression en France pendant l'occupation. Nous n'avons pu avoir aucune

preuve de cette activité, mais étant donné les deux postes successifs élevés que Speidel a occupé dans l'armée allemande d'occupation en France, il ne paraît guère possible qu'il ait pu se désolidariser de l'action répressive de la Wehrmacht, menée en étroite collaboration avec la Gestapo. On s'étonne aussi que, jusqu'à présent, le général Speidel n'ait donné aucun démenti à ces accusations. D'après les quelques ouvrages historiques qui commencent à être publiés sur l'affaire du 20 juillet 1944, il semble que Speidel qui était au courant du complot, s'en soit prudemment tenu à l'écart.

Comme je vous le disais tout à l'heure, l'ADIR a d'ores et déjà pris une position de principe contre le choix de ce général à la défense européenne avec le Comité de Liaison de la Résistance. La position personnelle de l'ADIR sera élaborée dans un prochain Conseil d'administration, même si nous ne parvenons pas à nous procurer de documents valables.

M^{me} Tillion. — Je tiens à préciser que nos camarades du Musée de l'Homme, condamnés à mort par un tribunal militaire, ont été exécutés par les autorités militaires d'occupation, précipitamment, sans que les délais de grâce aient été respectés.

LOTERIE

Quand toutes ont déposé leurs bulletins de vote dans les corbeilles, une petite fille vient tirer de la corbeille des pouvoirs le nom de la gagnante : Anne de Seynes.

RESULTAT DES ELECTIONS

Les opérations de vote ont donné les chiffres suivants :

Nombre de voix exprimées : 430, M^{me} Anthonioz, M^{me} Billoud, M^{me} Charpentier, M^{me} Geoffray, M^{me} Lansac et M^{me} Souchère-Richet sont réélues à l'unanimité des suffrages exprimés.

ELECTION DU BUREAU

Le Conseil d'administration du 20 mars 1957 a élu son bureau.

Présidente : M^{me} Delmas.

Vice-Présidentes : M^{es} Anthonioz, Ferrières, Souchère-Richet, M^{me} Tillion.

Secrétaire générale : M^{me} Postel-Vinay jusqu'au 1^{er} octobre 1957 seulement.

Trésorière : M^{me} Boumier.

LE DEJEUNER

Deux cents camarades ont déjeuné au restaurant du Musée de l'Homme, à l'issue de l'Assemblée générale, témoignant, une fois de plus, de la vitalité de l'ADIR.

Deux cents camarades, dix ans après le retour, se sont fraternellement attablés devant un déjeuner original et exotique, qui laissait loin derrière lui le souvenir du monotone et maigre rutabaga.

On se groupa, par petites tables, selon ses amitiés, les Parisiennes cherchant à se rapprocher des provinciales, et vice-versa, pour profiter d'une occasion, peut-être unique dans l'année, de se revoir. Tenace manie, chacune réclamait à tous les échos, pour son « carnet », la recette des beignets de crevettes, qui demeurait introuvable, et pour cause ! C'est en Asie qu'ils se fabriquent.

Combien serons-nous l'an prochain au déjeuner de l'Assemblée générale ?

LA VIE DE NOS SECTIONS

UNE EMOUVANTE CEREMONIE A NANTES

Dans le hall du journal « La Résistance de l'Ouest », le samedi 2 février 1957, le nouveau préfet de Loire-Atlantique, M. Trouillé (dont c'était la première sortie officielle), a remis son fanion à la section Loire-Atlantique de l'ADIR. Le fanion était offert par « La Résistance de l'Ouest ».

« Que l'ADIR, a dit le rédacteur en chef de ce journal, M. Davaïne, à la fin de son allocution, veuille bien voir dans ce geste, l'expression de notre admiration et de notre reconnaissance. »

Mme Clément prit à son tour la parole pour remercier « La Résistance de l'Ouest », M. le Préfet et les autorités. « L'ADIR, dit-elle, est une Association qui groupe les femmes qui ont subi les horreurs de la déportation.

» Nous croyons qu'elle a sa raison d'être parce que, tout en reconnaissant qu'il serait souhaitable que les Résistantes soient réunies en une seule et même Association, nous pensons qu'il est bon de rappeler quels sont les éléments si divers qui, par leur action commune, ont constitué la Résistance.

» L'ADIR peut donc vivre, et ses buts sont de venir en aide, matériellement et moralement, à ses adhérentes dont elle peut mieux connaître les difficultés particulières et, surtout, d'apporter sa contribution au culte du souvenir, à l'union dans l'amour de la Patrie, et à l'exemple pour nos enfants.

» C'est pourquoi, depuis longtemps, la Section de la Loire-Atlantique de l'ADIR souhaitait d'avoir un fanion. Un fanion que nous pourrions incliner parmi les autres, devant les Tables mémoriales et dans les cérémonies à la mémoire de nos morts. Un fanion qui témoignerait de la part qu'ont prises les femmes dans la Résistance et des souffrances qu'elles ont endurées. Un fanion qui serait un emblème d'union. »

Le porte-drapeau était Renée Hervouet-Bino, Nacht und Nebel, nièce de Mme Mauge, qui fut également N.N.

Les deux doyennes de la Section, Mmes Delavigne et Mahé, assumaient la garde d'honneur. Vingt-deux de nos adhérentes étaient présentes ; certaines, comme Marie Lizé, Mme Airiau et sa fille, n'avaient pas hésité à effectuer un voyage dispendieux, et notre jeune amie Hervé Corbineau était là, avec ses trois petits enfants, ce qui représente un beau courage...

Mme Clément avait choisi également de se faire décorer de la Légion d'honneur après cette cérémonie. Ce fut son mari, adjoint spécial de Chantenay, qui pro-

nonça d'une voix brisée par l'émotion, les paroles rituelles : « Lieutenant des F.F.L. Clément, au nom du Président de la République, etc... » et qui épingle la croix de chevalier sur la veste de sa femme. Il y eut bien des larmes dans les yeux, car il était poignant de voir ces époux face à face, et nous pensions à nos camarades qui sont veuves.

M. Vuillemin, qui représentait la Fédération des Combattants Volontaires, conclut par un éloge des femmes de France : « De tout temps, la femme, dans le domaine du devoir et du patriotisme, n'a rien eu à envier à l'homme.

« Tout comme lui, elle sait se sacrifier pour un idéal, défendre son pays.

« Mais, dans la lutte pour la défense de la nation, c'est au cours de la dernière guerre que la femme a pu s'élever au tout premier plan.

« L'ADIR en réunit un peu plus de deux mille, sans distinction de croyances ou d'appartenances politiques. Mais combien sont-elles, celles qui ont péri dans les camps de la mort ? »

M...

Section Touraine

La réunion du groupe de Touraine a eu lieu le 25 février 1957, au Foyer des Etudiantes, « L'Oasis ».

Etaient présentes : Mmes Lamieu, Guyot, Bodin, Méchin, Hiron, Simone Goupille, Jeanne Goupille, Loiseau, Lamagnière, Fournier, Lehmann, Foure, Goujon, Fillet, de Poix.

Nous avons eu la joie d'accueillir pour la première fois Mme Dellieu, installée depuis peu en Touraine, Mme Gateau, venue de Poitiers, et une jeune camarade de la résistance belge, mariée à un Français, Mme Payan.

Nous avons été très reconnaissantes à Mme Engoumé, du Service social de l'ADIR, d'être venue parmi nous.

Section Saône et-Loire

Le 14 février 1944, une rafle colossale eut lieu à Cluny, en représailles d'actes de résistance. Soixante-quatorze personnes furent emprisonnées à Lyon, puis déportées. Trente-deux ne sont pas revenues.

A la mémoire de ces victimes a été élevée une stèle devant laquelle les déportés survivants viennent se recueillir silencieusement à la date anniversaire de la tragédie qui plongea Cluny dans le deuil.

Cette année, la commémoration a revêtu une solennité plus grande qu'à l'ordinaire et de nombreuses associations étaient représentées.

Notre camarade Mme Perrin, déléguée de l'ADIR, représentait la Section Saône-et-Loire.

RAVENSBRUCK

L'ADIR a pu se procurer de nouveaux exemplaires de *Ravensbrück*, des Editions de la Baconnière.

Nous pensons que cette nouvelle fera plaisir aux nombreuses camarades à qui nous avions refusé cet ouvrage, l'ADIR ayant vendu les volumes qu'elle possérait. Le prix de vente est maintenant de 500 francs.

Le Gérant-Responsable : A Postel-Vinay
Imp. Lescaret, 2, rue Cardinale, Paris.

Section Savoie et Haute-Savoie

Compte rendu de la réunion du 20 janvier à Annecy, Café du Parmelan, chez notre camarade Yvonne Chaffard.

Etaient présentes : Mmes Vaillot, Lamy, Chaffard, Chabot, Delbarre, Genoud, Guibier, Tollardo.

Le froid et les grippes nombreuses avaient empêché beaucoup de nos amies de se déplacer. Malgré cela, la réunion fut très amicale et les questions traitées, attentivement écoutées. Toutes prirent part à la discussion qui suivit, accompagnée du gâteau des Rois traditionnel qui était délicieux.

Compte rendu de la réunion du 17 février à Chambéry, Café Côte, place de la République.

Etaient présentes : Mmes Vaillot, Lamy, Burdet, Delbarre, Genoud, Guibier, Tollardo, Streisguth, Billard.

Marguerite Lecoanet s'était excusée, étant actuellement en cure à Dax.

L'ordre du jour fut sensiblement le même que celui du 20 janvier, à la demande de nos camarades de Savoie, qui n'avaient pu se rendre à Annecy.

La date, toute proche de l'Assemblée générale, en a nécessité une préparation plus détaillée, et il fut recommandé à toutes de bien envoyer leur pouvoir à la déléguée. L'intérêt de cette assemblée à Paris parut grand, au point que quatre se sont déjà fait inscrire pour accompagner, à leurs frais, leur déléguée.

Le docteur Streisguth propose de réunir les livres de la déportation et de la résistance que chacune pourrait posséder, pour en faire une petite bibliothèque au service de nos camarades de la Section. Nous demanderons à ce sujet à l'ADIR de nous indiquer des livres qui se sont introduits à tort dans cette catégorie et qui ne reflètent pas la vérité, et ceux, au contraire, qu'il faut recommander.

Nous avons, à l'unanimité, voté le but de notre sortie pour 1957, à Montmélian (Savoie), chez une camarade déportée que nous amènerons à l'ADIR.

L'heure du train suspendit, hélas ! notre agréable bavardage. Le local est accueillant et nous y reviendrons.

Ch. VAILLOT.

VENTE DU BLEUET

le 8 mai 1957

Comme l'an dernier, la Section parisienne demande à ses adhérentes de s'inscrire d'urgence pour la vente du « Bleuet » chez Marguerite Billard, 13, rue du Vieux-Colombier. LIT. 72-42.

L'ALGERIE EN 1957

La brochure contenant le texte intégral de l'étude sur l'Algérie, de G. Tillion, que nous annoncions dans notre dernier bulletin, est maintenant imprimée.

On peut se la procurer, soit à l'ADIR, 241, boul. St-Germain, Paris-7^e, soit à la Librairie de l'Escalier, 12, rue Monsieur-le-Prince, Paris-6^e.

Prix de vente : 100 francs (réduction de 20 % par cent exemplaires, les frais étant moindres).

Plus de 1.800 exemplaires ont été vendus à ce jour.

Un Clauberg Femelle

S.P.D. — Service de presse Kiel, 5-3-57.

Le procureur général de Kiel vient d'ouvrir une instruction contre la doctoresse Hertha Oberhauser. La doctoresse est accusée « d'avoir tué secrètement et de son propre chef, au camp de concentration de Ravensbrück en 1942, plusieurs déportées de ce camp par des piqûres mortelles ». On pense que le procès contre cette femme s'ouvrira au début de l'été. Elle a été congédiée de la clinique Johanniter de Plön par mesure administrative, mais pratiquait cependant la médecine à titre privé dans la commune de Stocksee, dans le canton de Segeberg. Les services du Ministère de l'Intérieur de Kiel estiment que le droit d'exercer sa profession ne pourra lui être ôté qu'après un jugement.

Hertha Oberhauser a été libérée des prisons alliées le 10 avril 1952. Elle avait été condamnée en 1945 par les « procès des médecins » sur une plainte portée par les Alliés.

Les accusations du procureur général de Kiel s'appuient sur d'autres crimes qui n'ont pas été traités dans les « procès des médecins ». D'après les dépositions de témoins recueillies jusqu'ici, on peut retracer le tableau des activités de cette doctoresse au camp de concentration de Ravensbrück, en 1942, de la façon suivante : elle appartenait à une commission de médecins S.S. qui se livraient à des expériences humaines, avec l'accord ou avec l'ordre du Führer S.S. de l'époque, Himmler, principalement sur des déportées polonaises. Hertha Oberhauser, sur les indications du médecin S.S., docteur Grawitz, a inoculé à des femmes le bacille du tétanos, le bacille de la gangrène, des staphylocoques et d'autres cultures infectieuses. Ces infections artificielles ont été pratiquées, la plupart du temps, dans les membres inférieurs des femmes sans qu'on leur dise de quelle nature étaient les interventions. Ces expériences humaines avaient pour but d'établir ou d'étudier l'efficacité de certaines sulfamides. Un grand nombre de femmes devaient mourir au cours de ces expériences. Les incisions, comme l'ont rapporté des femmes survivantes, étaient pratiquées très souvent jusqu'à l'os. L'inoculation des bacilles s'accompagnait parfois de l'introduction d'éclats de bois et de verre brisé dans les blessures.

Ensuite on ne s'occupait absolument pas de l'infection qu'on avait provoquée chez ces femmes. Beaucoup sont mortes au camp de concentration de Ravensbrück après d'horribles souffrances. A plusieurs reprises, des groupes de 6 à 10 jeunes filles polonaises, prises en général parmi les plus jolies, ont été sélectionnées pour ces expériences.

Ce qui est tout particulièrement reproché à Herta Oberhauser, est d'avoir laissé une partie de ces malheureuses victimes sans aucun soin après « l'opération ».

Une autre accusation, qui est encore à établir par les interrogatoires des témoins, se rapporte aux avortements inhumains que Herta Oberhauser pratiquait sur des détenues. D'après un témoin, Hertha Oberhauser aurait « précipité » des naissances de la façon la plus primitive. De nombreux nouveau-nés n'auraient pas survécu. Les accusations dans ce cas sont spécialement graves, car Hertha Oberhauser aurait pratiqué ces interventions seule, dans une pièce fermée à clef. D'autres témoignages, de l'été 1944, rapportent que d'autres détenues devaient ensuite nettoyer la pièce dans laquelle Hertha Oberhauser avait « travaillé ».

Conférence de Presse

DU 5 MARS 1957

Comme nous vous l'avions annoncé à l'Assemblée générale, la motion que vous avez bien voulu voter en faveur des « cobayes » nous a permis de convoquer plusieurs journalistes le mardi 5 mars à l'ADIR.

M. Michelet, sénateur, camarade de Dachau, est venu nous aider en présidant la conférence avec une chaleur et une hauteur de vue qui ont créé cette ambiance d'émotion profonde et contenue notée par l'envoyé du « Figaro », M. de Castellane (notre ami Rémy Roure n'avait pas pu venir lui-même).

Les journalistes allemands semblèrent d'abord surpris que notre problème ne soit pas encore réglé, puis ils se sont montrés très avides de détails, de précisions juridiques.

La discussion a pris un tour serré, précis. Nina Iwanska et Anise Postel-Vinay ont pu répondre à tout. Comme un journaliste s'étonnait que nous nous occupions aussi des hommes-cobayes, M. Michelet a dit que l'ADIR, association féminine, était la seule association de déportés qui ait su se consacrer exclusivement à l'entraide, et qu'elle avait acquis, par ce travail approfondi et suivi, à l'écart de toute politique, la compétence et le poids nécessaires pour traiter ce problème dans son ensemble.

Plusieurs journaux français, allemands et anglais nous ont fait de bons articles qui nous ont d'ores et déjà ouvert des portes et facilité nos démarches.

L'ACCORD PROPOSE PAR L.I.G. FARBEN AUX ORGANISATIONS JUIVES NE CONCERNE PAS LES DEPORTÉS DES RÉISTANCES NATIONALES

L'I.G. Farben, qui redoute de devoir supporter plusieurs milliers de procès qui lui seraient intentés par des anciens déportés de la zone d'Auschwitz, propose de verser une fois pour toutes, une somme de 30 millions de D.M. dont 27 seraient réservés aux juifs et 3 aux non-juifs.

Il s'agit d'une indemnité de « pretium doloris » aux victimes du nazisme, « persécutés » au sens des lois fédérales d'indemnisation de 1953-1956, c'est-à-dire que cette indemnité d'I.G. Farben ne concerne pas que les déportés arrêtés pour des motifs de race ou de conviction religieuse ou politique. Les déportés d'Auschwitz arrêtés pour des motifs de résistance seraient donc exclus du bénéfice de cette indemnité.

Si donc cet accord était définitivement conclu, il ne concerne pas aucun d'entre nous. Précisons d'ailleurs que cette indemnité proposée par la société I.G. Farben vise à dédommager les déportés pour le temps de privation de liberté et le traitement inhumain qu'ils ont subi et non pas, comme on l'a prétendu, à les rétribuer du travail qu'ils ont fourni.

Nous suivons de très près ces problèmes d'indemnisation des victimes du nazisme et continuerons de vous tenir rigoureusement au courant.

INFORMATION

Le Dr Segelle, ancien déporté, a été désigné par le gouvernement français en qualité de membre de la Commission internationale pour le Service international des recherches d'Arolsen (SRI), en remplacement de M. Berthaud, décédé. (Information F.I.R.)

SPEIDEL

Comme il s'y était engagé à l'Assemblée générale, le Conseil d'administration de l'ADIR a poursuivi son enquête sur le général Hans Speidel, désigné récemment comme commandant en chef des forces terrestres Centre-Europe.

Il est impossible de vérifier toutes les allégations parues dans divers journaux. Mais voici ce qui est incontestable : De l'armistice au 25 mars 1942, Speidel a été de chef d'état-major militaire du gouverneur militaire de la France, qui fut peu de temps le général Streckius et ensuite le général Otto von Stulpnagel.

De l'état-major militaire, donc de Speidel jusqu'en 1942, dépendaient : la Feldgendarmerie (police militaire), la Geheime Feld Polizei (police secrète militaire), la douane, les prisons et les camps (Compiègne et Romainville).

Par contre, la Gestapo (Geheime Staats Polizei — police secrète d'Etat), le S.D. (Sicherheits Dienst) et l'Abwehr (le contre-espionnage) dépendaient directement de Berlin. Mais ces trois grandes polices n'avaient à l'époque, aucun moyen d'exécution matériel en France et faisaient faire le « travail » (perquisitions, arrestations, garde des détenus, exécutions) par les services de l'état-major militaire, commandés par Speidel.

Hans Speidel aurait ainsi joué un rôle d'exécutant en chef, à la fois au service de l'état-major administratif de von Stulpnagel (ce qui explique que les ordres d'exécution aient porté uniquement la signature de von Stulpnagel), et au service des trois grandes polices d'Etat dépendant de Berlin.

Qu'il se soit agi, par exemple, d'exécutions d'otages ou de l'action menée contre les juifs, les suggestions émanaien de l'état-major administratif. Les décisions étaient prises par le gouverneur militaire, Otto von Stulpnagel, mais la réalisation a été le domaine de l'état-major militaire, dont le chef fut donc pendant presque deux ans, le général Speidel.

Ceci explique assez bien que le général Speidel ait été porté sur une liste « d'Allemands indésirables en France » jusqu'en 1951.

Le général Speidel a cessé d'être « indésirable » quand il a commencé à participer avec les Alliés à l'étude des conditions matérielles du réarmement allemand.

Les compétences dans ce domaine de l'ancien chef d'état-major allemand ne parviennent pas à effacer de nos mémoires le fait que Speidel ait été un occupant notoire, et qu'il ait une part de responsabilité importante dans les violences et les crimes de l'occupation. Il nous est impossible de ne pas dire ici que pour les femmes déportées et internées de la Résistance, le général Speidel demeure « indésirable ».



CELEBRATION DE L'ANNIVERSAIRE DE LA CAPITULATION ALLEMANDE DU 8 MAI 1945

Cérémonie officielle à l'Arc de Triomphe.
8 h. 30 : Rassemblement des Associations sur le côté droit des Champs-Elysées (côté pair).

9 h. 30 : Rassemblement des grands invalides, veuves et descendants au carrefour George V.

Notre Enquête

J'avais répondu à l'enquête à propos de ce qu'il faut dire, ou pas, aux enfants sur les camps, mais j'ai finalement déchiré ma réponse, découragée par l'inutilité certaine de mon témoignage. Il est tellement désespérant de penser que des mamans osent raconter les horreurs de la déportation à leurs enfants, que cela enlève toute espèce de goût d'en discuter. J'ai eu de sérieux problèmes avec mes filles. Je n'ai pu empêcher qu'elles apprennent notre arrestation, notre détention et par là, notre souffrance. Elles en ont été bouleversées. J'ai dû beaucoup travailler pour les mettre en paix : minimiser autant que possible ces épreuves et mettre l'accent sur leur côté positif : victoire finale, joyeux courage, sens de l'humour, amitiés précieuses, charité dans le sens évangélique, bonheur de retrouver son pays et les siens. J'ai toujours veillé à ne pas provoquer chez elles des sentiments de haine, ou même d'hostilité, envers les Allemands.

Quant aux horreurs, je souhaite qu'elles ne les connaissent pas avant d'être en pleine possession de leur personnalité, en complet équilibre d'intelligence et de sensibilité. Car elles doivent pouvoir en juger lucidement, intellectuellement, pour pouvoir en tirer quelque leçon et ne pas être écrasées, empoisonnées par de telles révélations. Pour moi, les femmes qui parlent des horreurs de la déportation à leurs enfants sont de la même famille de malades que celles qui, après la mort d'un mari ou d'un enfant, imposent indéniablement le spectacle de leur deuil à leur entourage.

Je crois que les conditions premières du développement de l'enfant sont : la paix, la joie, la sécurité. Les nôtres, sensibilisés par nos propres difficultés à trouver un équilibre après les souffrances qui nous ont si fort ébranlées, les nôtres, dis-je, en ont peut-être encore plus la nécessité que des enfants nés de parents exempts de ces expériences. Nous devons en être très conscientes pour pouvoir les aider efficacement.

Voilà ce que je crois, d'après les neuf ou dix années passées avec mes filles.

JACQUELINE PERY-D'ALINCOURT.

JOURNÉE NATIONALE DE LA DÉPORTATION

29 avril 1957
CEREMONIES

Vendredi 26 avril, 17 h. 45 : Cérémonie à la Synagogue, 44, rue de la Victoire.

Samedi 27 avril, 17 h. 30 : En l'église Saint-Roch : réception du flambeau du Relais Sacré.

de 18 h. 30 à 21 h. : Veillée funèbre du flambeau, salle Aubry, au ministère des Anciens Combattants, rue de Bellechasse.

Dimanche 28 avril :

10 h. 15 : Cérémonie du Martyr juif, Geoffroy-l'Asnier (4^e).

10 h. 30 : En l'église luthérienne Saint-Marcel, 24, rue Pierre-Nicole (5^e).

11 h. 15 : En la cathédrale de Paris, messe solennelle.

16 h. 30 : Cérémonie à la crypte du Mont-Valérien.

18 h. 10 : Rassemblement du flambeau et des Associations au carrefour Georges V.

18 h. 30 : Cérémonie de la flamme.

Cérémonie du Mont-Valérien (des cars seront mis à la disposition des personnes désirant y assister, mais ayant des difficultés à se transporter, 37, rue de Bellechasse, à 15 h. 45.)

PELERINAGES

Buchenwald. — Pèlerinage du 28 au 30 juin. La cérémonie sur la place d'appel du camp aura lieu le dimanche 30 juin. Nous pensons avoir bientôt davantage de précisions, prix de revient, heures de départs exactes, etc.

Mauthausen. — Pour le mois de mai, deux programmes sont proposés :

1^{er} Départ de Paris le 10 mai au soir ; retour le 15 au soir, Mauthausen et visite des commandos de Gusen, Hartheim, Melk et visite de Salzbourg et Vienne.

Prix approximatif de Kehl à Kehl : 8.000 francs.

2^{me} Programme comprenant la visite de Mauthausen (cérémonie internationale) et des commandos de Gusen, Hartheim (possibilité d'aller à Melk, par ses propres moyens). Visite de Salzbourg. Départ de Paris le 10 mai au soir et retour le 14 au matin. Prix approximatif de Kehl à Kehl : 3.500 francs.

S'inscrire avant le 31 mars.

Dans le courant du mois de juillet et du mois d'août, il y aura trois pèlerinages :

1. Départ de Paris le 23 juillet au soir et retour le 31 au matin. Mauthausen, les commandos de Gusen, Ebensee, Hartheim et 3 jours en Tchécoslovaquie avec, entre autres, la visite de Prague.

Prix approximatif de Kehl à Kehl : 13.000 francs.

2. Départ de Paris le 1^{er} août au soir ; retour le 8 août au matin. Visite du camp de Flossenbürg auquel s'ajouteraient 3 jours en Tchécoslovaquie (visite de Prague, Pilsen, Lidice et Terezín).

Prix approximatif : 10.000 francs.

3. Départ de Paris le 9 août au soir ; retour le 19 août au soir. Visite du camp de Mauthausen et des commandos de Gusen, Loibl-Pass, Ebensee, Steyr et Eisenberg. Voyage en autocar à partir de Salzburg par la route du Grossglockner, Klagenfurt, Gratz et la Yougoslavie : Ljubljana, Trzic, Bled, Maribor.

Prix approximatif de Kehl à Kehl : 16.000 francs.

S'inscrire avant le 10 mai à l'Amicale de Mauthausen.

Ravensbrück. — Un pèlerinage aurait lieu en septembre et coïnciderait avec l'inauguration d'un monument érigé là-bas.

(Pour tous ces voyages, les passeports sont indispensables.)

DECORATIONS

Journal officiel du 12 décembre 1956

Sont promues :

— Au grade d'officier de la Légion d'honneur : Mmes Cortese-Lebon et Anne-Marie Krug-Basse;

— Au grade de chevalier de la Légion d'honneur : Mmes Bicharzon-Gonichon, Zdrojewski-Locwenstein.

Journal officiel du 27 janvier 1957

Mme Fauchère-Sard est promue chevalier de la Légion d'honneur.

Journal officiel du 23 mars 1957

Mmes G. Fradin, Guérin-Beau et Huri sont promues officier de la Légion d'honneur au titre grands mutilés de 1939-1945.

Journal officiel du 20 mars 1957

Mme A. Collin est décorée de la Médaille militaire et de la Croix de guerre avec palme.

Carnet Familial

NAISSANCES

Marie-France, petite-fille de notre camarade Marie Jeannie Plogoff. 16-1-57.

Pascal, fils de notre camarade Odette Marchelidon-Métaile (35.000). Ballan-Mire, février 1957.

Marie-Christine, petite-fille de Mme Strohl, notre déléguée pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Féda (Maroc), février 1957.

Jean-Marc, petit-fils de Mme Viel, notre déléguée pour le département de l'Orne. La Ferté-Macé, 15-1-1957.

MARIAGES

Annette Gatignon, fille de notre camarade Mme Gatignon-Corty, a épousé M. Claude Bouyer. Noyers-sur-Cher, 2 mars 1957.

DECES

Notre camarade Mme Beaudort a perdu son père. Vannes, janvier 1957.

Notre camarade Mme Jane Barsacq a perdu sa mère le 30 janvier 1957. Bégles (Gironde).

Notre camarade Mme Cailliau de Gaulle (Tante Agnès) a perdu son mari, ancien déporté de Buchenwald. Ste-Adresse, le 26 décembre 1956.

Notre camarade Mélie Cossiaux a perdu sa mère. St-Quentin, le 28 février 1957.

Notre camarade Mme Marguerite Yallet a perdu son père. Nancy, février 1957.

Notre camarade Mme Dobigeon a perdu sa mère. Nantes, 29 mars 1957.

EXCURSION DE L'A.D.I.R.

LE DIMANCHE 26 MAI 1957

A FONTAINEBLEAU

Vous êtes toutes cordialement invitées à participer à une sortie amicale dans la forêt de Fontainebleau, le dimanche 26 mai 1957.

Un autocar spécial partira à 10 h. 30 du 241, boul. Saint-Germain ; retour vers 19 h. au même endroit.

Participation aux frais : 400 fr. par personne.

On déjeunera dans le jardin d'Anise Postel-Vinay, à la Maison forestière de Bellevue, à Avon. Apporter un repas froid, Anise fournira la boisson.

On peut aussi venir par ses propres moyens :

— soit par chemin de fer. Aller : départ gare de Lyon, 11 h. 43 ; arrivée Fontainebleau, 12 h. 32. Retour : départ Fontainebleau, 18 h. Arrivée Paris gare de Lyon, 18 h. 51. Ou : départ Fontainebleau à 18 h. 37 ; arrivée Paris-gare de Lyon à 19 h. 30.

— soit en voiture.

Du pont de la gare, descendre l'avenue du Général de Gaulle (400 m.). En bas de la côte, prendre à droite la route de Thomery, juste après la maison de repos du Prieuré ; monter 300 mètres et vous trouvez la Maison forestière de Bellevue sur votre droite.

S'inscrire à l'A.D.I.R. jusqu'au 20 mai, dernière limite.

DINER DE FIN D'ANNEE

le samedi 22 juin

Un grand diners de fin d'année réunira toutes les camarades de tous les camps et prisons, le samedi 22 juin, au restaurant de l'Assemblée Nationale, 2, rue de Bourgogne. Prix : 700 F. environ.

S'inscrire à l'A.D.I.R. jusqu'au 17 juin dernière limite.